



# JUNGLE GEMS GLAZES

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 02

Date of Issue: 21 avril 2026

Classifié selon: Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

Règlement UK SI 2019/758

Règlement UK SI 2020/1577

Cette FDS a été élaborée conformément à la réglementation applicable à la manipulation de matières dans un environnement industriel/professionnel. Les informations présentées dans ce document peuvent ne pas être pertinentes pour l'utilisation par les consommateurs. Les informations de sécurité relatives à l'utilisation par les consommateurs sont fournies sur l'étiquette du produit et à la section 16 de cette FDS.

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit:                   | JUNGLE GEMS GLAZES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Couleurs du produit:              | BLUE CAPRICE (CG718), SEAWIND (CG722), NOEL (CG750), SASSY ORANGE (CG753), FIRECRACKER (CG756), BLACK OPAL (CG779), MYSTIC JADE (CG780), STRAWBERRY SUNDAE (CG783), ROYAL FANTASY (CG785), OBSIDIAN (CG786), DUTCH ENAMELWARE (CG788), YADRO PRINT (CG795), BLACK IRIS (CG798), WILDFIRE (CG954), LAGOON BLUE (CG958), LEMON LIME (CG963), KALEIDOSCOPE (CG964), MOCHA MARBLE (CG965), PEPPERMINT TWIST (CG968), FLORAL FANTASY (CG969), MASQUERADE (CG970), DRAGON'S BREATH (CG972), BLOOMIN' BLUE (CG974), INK SPOTS (CG977), FRUITY FRECKLES (CG981), KOI POND (CG983), LADYBUG (CG984), MONET'S POND (CG985), TREE FROG (CG987), STARRY NIGHT (CG990), MOUNTAIN MOSS (CG991), SEAFOAM (CG997), PINK PIXIE (CG998), JAZZ NOTES (CG999), MARDI GRAS (CG1000), GOGH IRIS (CG1001), DAY LILY (CG1002), PEACH PARTY (CG1003), BERRY TART (CG1004), MAROON LAGOON (CG1005), PURPLE REIGN (CG1006), BLUEBERRY BUBBLEGUM (CG1007), BLUE GUPPY (CG1008), CHERRY LIMEADE (CG1009), ERIWINKLE SKY (CG1010), PEACOCK EYES (S2701), NORTHERN LIGHTS (S2702), PLUM JELLY (S2704), CAPPUCCINO MINT (S2709), TAHITI GRAPE (S2711), MONSOON SEAS (S2712), HERB GARDEN (S2714), SPOTTED KIWI (S2715), CELESTIAL BLUE (S2716), COSMIC BLACK (S2718), GRAPE DIVINE (S2723), LOTUS BLOSSOM (S2724), SAFARI (S2725), CHEETAH (S2726), POPPY FIELDS (S2727), CITRUS SPLASH (S2729), KABOOM (S2731) |
| Dimensions du produit:            | 4 fl. oz. (118 ml), 16 fl. oz. (473 mL)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Description du produit:           | Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées à l'aide d'un pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Autres moyens d'identification    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Identifiant unique de la formule: | Non requis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Autre :                           | Aucun connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Le produit est destiné à des fins générales (adultes et enfants) d'art et d'artisanat. Ce produit est destiné à une utilisation en petites quantités.

### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC, DBA Mayco Colors  
4077 Weaver Court South  
Hilliard, OH 43026 USA  
Téléphone de travail: +1 (614) -675-2020  
E-mail : [info@maycocolors.com](mailto:info@maycocolors.com)

Représentant agréé de l'UE: AUTHORISED REP COMPLIANCE LTD  
Rez-de-chaussée, 71 Lower Baggot Street  
Dublin D02 P593 Irlande

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.  
Urgences liées au transport : CHEMTREC 1-703-527-3887

## Section 2 – Identification des Dangers

### 2.1. Classification

Classifié selon: Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] ; Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], tel que modifié par les règlements britanniques GB-CLP SI 2019/720 et SI 2020/1567

|                             | Santé                | Environnement <sup>a</sup> | Physique             |
|-----------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| Le(s) classification(s)     | Non classés          | Non classés                | Non classés          |
| LCS ou ce factor M          | N'est pas applicable | N'est pas applicable       | N'est pas applicable |
| Procédure de classification | Poids de la preuve   | Poids de la preuve         | Poids de la preuve   |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme d'étiquette:** Aucun requis

**Mention d'avertissement:** Aucun requis

**Mentions de danger et précautions:** Aucun requis

#### Informations supplémentaires sur les risques :

- EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS n° 2634-33-5). Peut déclencher une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.
- Ce produit ne devrait pas répondre aux critères vPvB ou PBT conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique               | N° CAS     | N° CE     | % Concentration en Poids (p/p) <sup>a, b</sup> | Dangers SGH <sup>c</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------|------------|-----------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Feldspath                  | 68476-25-5 | 270-666-7 | <= 10.0%                                       | H335 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires) ;<br>H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| La silice cristalline      | 14808-60-7 | 238-878-4 | <= 2.0%                                        | H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Dioxyde de manganèse       | 1313-13-9  | 215-202-6 | <= 0.9%                                        | H332 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)<br>H302 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 4)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Oxyde de chrome (III)      | 1308-38-9  | 215-160-9 | <= 0.9%                                        | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1,2-Benzisothiazolin-3-one | 2634-33-5  | 220-120-9 | <= 0.01%                                       | H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2)<br>H302 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 4)<br>H315 : Irritation cutanée (Catégorie 2)<br>H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1)<br>H317 : Sensibilisation cutanée (Catégorie 1A ; C ≥ 0.036%)<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)                                                                                  |
| Pyrrithione de zinc        | 13463-41-7 | 236-671-3 | <= 0.01%                                       | H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ;<br>H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ;<br>H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ;<br>H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ;<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1 ; M=1000) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1 ; M=10) |

<sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour toutes les couleurs, plutôt que par couleur.

<sup>b</sup> Les classifications du SGH sont basées sur les classifications du CLP ainsi que sur les données toxicologiques disponibles concernant les ingrédients individuels.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir de la silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après sa cuisson au four.

|                           | Limite de concentration spécifique | Facteur multiplicateur | Estimation de la toxicité aiguë                       |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>JUNGLE GEMS GLAZES</b> | Pas disponibles                    | Pas disponibles        | >2000 mg/kg (orale/ cutanée)<br>>20 mg/L (inhalation) |

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

**Inhalation:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les vapeurs ou les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

**Procédures d'urgence:** Aucune précaution particulière n'est requise. Éloignez toute personne non autorisée.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Recueillir les liquides répandus. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur prévu à cet effet pour le recyclage et/ou l'élimination. Bien ventiler la zone contaminée. Nettoyez la poussière et les petits déversements à l'aide d'un chiffon humide ou d'une serpillière mouillée. Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

## 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Évitez de générer de la poussière.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle :** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

#### Kaolin (n° CAS 1332-58-7)

|                  |                                                |
|------------------|------------------------------------------------|
| Union européenne | N/A                                            |
| Royaume-Uni      | TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable) |

#### Silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) (répertoriée sous le nom de quartz)

|                  |                                                 |
|------------------|-------------------------------------------------|
| Union européenne | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>                      |
| Royaume-Uni      | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) |

#### Dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7)

|                  |                                                |
|------------------|------------------------------------------------|
| Union européenne | N/A                                            |
| Royaume-Uni      | TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> (aérosol inhalable) |

#### Silicate de zirconium (n° CAS 14940-68-2) (répertorié comme composés du zirconium)

|                  |                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Union européenne | N/A                                                                                      |
| Royaume-Uni      | TWA : 5 mg/m <sup>3</sup><br>STEL : 10 mg/m <sup>3</sup> (valeur moyenne sur 15 minutes) |

#### Calcaire (n° CAS 1317-65-3)

|                  |                                                 |
|------------------|-------------------------------------------------|
| Union européenne | N/A                                             |
| Royaume-Uni      | TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) |

#### Dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) (répertorié sous manganèse et composés inorganiques)

|                  |                                                  |
|------------------|--------------------------------------------------|
| Union européenne | TWA : 0.2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) |
| Royaume-Uni      | TWA : 0.2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) |

#### Oxyde de chrome (III) (n° CAS 1308-38-9) [répertorié sous les composés de chrome (III) inorganiques insolubles ; chrome et Cr (II) ; composés de Cr (III)]

|                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| Union européenne | TWA : 2 mg/m <sup>3</sup>   |
| Royaume-Uni      | TWA : 0.5 mg/m <sup>3</sup> |

**Carbure de silicium (n° CAS 409-21-2) [répertorié comme carbure de silicium (pas de whiskers)]**

|                  |                                                 |
|------------------|-------------------------------------------------|
| Union européenne | N/A                                             |
| Royaume-Uni      | TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) |

**8.2 Contrôles d'exposition:****8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés**

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

**8.2.3 Mesures de protection individuelle**

Remarque: Pour un usage grand public, suivez les instructions et les avertissements figurant sur l'étiquette du produit lorsque vous utilisez ce produit. Pour un usage industriel, tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lorsque vous choisissez un EPI. Utilisez l'équipement de protection requis.

|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Respiratoires :</b>                           | Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Ne pas pulvériser sans équipement de protection individuelle. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. |
| <b>Yeux et du visage :</b>                       | S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mains :</b>                                   | Appliquez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Corps/Peau :</b>                              | Ne portez pas de bagues, montres ou autres accessoires similaires qui pourraient coincer le matériau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Dangers thermiques :</b>                      | Aucun connu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Contrôles d'exposition environnementale :</b> | Indisponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mesures d'hygiène :</b>                       | Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Veillez à ce que la zone de travail reste propre et à ce que le récipient soit bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Lavez-vous les mains après manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|                                                                                    |                                                       |                                                                                           |                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Apparence :</b><br><b>État physique :</b><br><b>Couleur :</b><br><b>Odeur :</b> | Liquide<br>Voir <b>Section 1.1</b><br>Pas disponibles | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau :</b><br><b>Température d'auto-inflammation :</b> | Pas disponibles<br>Pas disponibles |
| <b>Point de fusion/congélation :</b>                                               | 32°F                                                  | <b>pH (tel que fourni) :</b>                                                              | 8.0 – 9.0                          |
| <b>Point d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>                             | 212°F                                                 | <b>Solubilité :</b>                                                                       | Pas disponibles                    |
| <b>Inflammabilité :</b>                                                            | Non applicable                                        | <b>Viscosité cinématique :</b>                                                            | Pas disponibles                    |
| <b>Limites supérieures / inférieures d'explosivité :</b>                           | Pas disponibles                                       | <b>Pression de vapeur :</b>                                                               | Pas disponibles                    |
| <b>Point d'ignition :</b>                                                          | Pas disponibles                                       | <b>Densité :</b>                                                                          | Pas disponibles                    |
| <b>Température d'auto-inflammation :</b>                                           | Pas disponibles                                       | <b>Densité de vapeur relative :</b>                                                       | Pas disponibles                    |
| <b>Température de décomposition :</b>                                              | Pas disponibles                                       | <b>Caractéristiques des particules :</b>                                                  | Pas disponibles                    |

### 9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

|                                                                                       |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Explosifs :</b>                                                                    | Pas disponibles |
| <b>Gaz inflammables :</b>                                                             | Pas disponibles |
| <b>Aérosols :</b>                                                                     | Pas disponibles |
| <b>Gaz oxydants :</b>                                                                 | Pas disponibles |
| <b>Gaz sous pression :</b>                                                            | Pas disponibles |
| <b>Liquides inflammables :</b>                                                        | Pas disponibles |
| <b>Solides inflammables</b>                                                           | Pas disponibles |
| <b>Substances et mélanges autoréactifs :</b>                                          | Pas disponibles |
| <b>Liquides pyrophoriques :</b>                                                       | Pas disponibles |
| <b>Solides pyrophoriques :</b>                                                        | Pas disponibles |
| <b>Matières et mélanges auto-échauffants :</b>                                        | Pas disponibles |
| <b>Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b> | Pas disponibles |
| <b>Liquides comburants :</b>                                                          | Pas disponibles |
| <b>Solides oxydants :</b>                                                             | Pas disponibles |
| <b>Peroxydes organiques :</b>                                                         | Pas disponibles |
| <b>Corrosifs pour les métaux :</b>                                                    | Pas disponibles |
| <b>Explosifs désensibilisés :</b>                                                     | Pas disponibles |

### 9.2 Autres informations caractéristiques de sécurité

|                                                          |                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Sensibilité mécanique:</b>                            | Pas disponibles |
| <b>Température de polymérisation auto-accélérée :</b>    | Pas disponibles |
| <b>Formation de mélanges explosifs poussière/air :</b>   | Pas disponibles |
| <b>Réserve acide/alcaline ; (e) taux d'évaporation :</b> | Pas disponibles |
| <b>Miscibilité:</b>                                      | Pas disponibles |
| <b>Conductivité:</b>                                     | Pas disponibles |
| <b>Corrosivité:</b>                                      | Pas disponibles |
| <b>Groupe de gaz:</b>                                    | Pas disponibles |
| <b>Potentiel d'oxydoréduction:</b>                       | Pas disponibles |
| <b>Potentiel de formation de radicaux :</b>              | Pas disponibles |
| <b>Propriétés photocatalytiques:</b>                     | Pas disponibles |

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Aucun connu.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

## Section 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau ou les yeux, inhalation de vapeurs.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité orale aiguë:</b>                         | Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classé pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; le dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) et la 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) ont été classés pour leur toxicité orale aiguë (catégorie 4) ; toutefois, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles issues de l'expérimentation animale et de l'utilisation chez l'homme. L'ETA orale pour l'ensemble du produit est > 2000 mg/kg.                                                                                            |
| <b>Toxicité cutanée aiguë:</b>                       | Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Toxicité aiguë par inhalation:</b>                | Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) et la 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) ont été classés pour leur toxicité aiguë par inhalation (catégorie 2) et le dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) a été classé pour sa toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4) ; toutefois, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme, ainsi que d'après sa nature/forme physique (c'est-à-dire un vernis liquide). L'ETA par inhalation pour l'ensemble du produit est > 20 mg/L (vapeurs). |
| <b>Corrosion/irritation de la peau:</b>              | La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) a été classée comme irritante pour la peau (catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets cutanés sur la base de la concentration en 1,2-benzisothiazolin-3-one dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas irritants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.                                                                                                                                                      |
| <b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:</b> | Le feldspath (n° CAS 68476-25-5) a été classé comme irritant pour les yeux (catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée en ce qui concerne les effets sur les yeux, compte tenu de la concentration en feldspath dans le produit, de l'examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (à                                                                                                                                                                                                                                          |

savoir, un émail liquide). Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) et la 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) ont été classés comme pouvant causer des lésions oculaires (catégorie 1). Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas des irritants oculaires d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) a été classée comme substance sensibilisante pour la peau (catégorie 1 ;  $C \geq 0,036$  %). La classification du produit n'est pas justifiée au titre de la sensibilisation cutanée, compte tenu de la concentration en 1,2-benzisothiazolin-3-one présente dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 0.1 % dans le produit ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Mutagénicité:**

Les ingrédients présents à plus de 0.1 % dans le produit ne sont pas mutagènes d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Cancérogénicité:**

La silice cristalline (particules en suspension dans l'air, non agglomérées, de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) a été classée comme cancérigène (catégorie 1). La silice cristalline est également répertoriée comme substance cancérigène par le CIRC (Groupe 1), le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée en termes de cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un émail liquide). Il a été supposé que l'émail ne serait pas poncé après sa cuisson au four. Les autres ingrédients à plus de 0.1 % dans le produit ne sont pas cancérigènes d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal et conformément aux recommandations du CIRC, du NTP et de l'ACGIH.,

**Toxicité pour la reproduction:**

Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classé comme substance toxique pour la reproduction (catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou au fœtus). Compte tenu de la concentration en pyrithione de zinc dans le produit, il n'y a pas lieu de classer le produit au titre de la toxicité pour la reproduction. Les autres ingrédients présents à plus de 0.1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour la reproduction, d'après les informations disponibles et les études menées chez l'homme et/ou l'animal.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):**

Le feldspath (n° CAS 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité sur certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 – peut provoquer une irritation respiratoire). Une classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (à savoir, un émail liquide). Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas identifiés comme toxiques pour des organes cibles spécifiques lors d'une exposition unique, d'après les études menées chez l'homme et/ou l'animal.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)**

La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique sur certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions pulmonaires en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique sur certains organes cibles, compte tenu de la concentration en silice cristalline dans le produit et de la nature/forme physique de celui-ci (à savoir, un glaçage liquide). Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classé pour toxicité spécifique sur certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions pulmonaires en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles, compte tenu de la concentration en pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas identifiés comme toxiques pour des organes cibles spécifiques en cas d'exposition répétée, d'après les études menées chez l'homme et/ou l'animal.

**Danger par aspiration:**

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risque d'aspiration d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

## 11.2 Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

- Ce produit ne devrait pas être un perturbateur endocrinien.

### 11.2.2 Informations sur d'autres dangers

- Aucun autre danger à signaler.

#### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://chem.echa.europa.eu/>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Rapport sur les substances cancérigènes, quinzième édition ; Research Triangle Park, Caroline du Nord : Département américain de la Santé et des Services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

## Section 12 – – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Ce produit n'a pas fait l'objet d'une classification en matière de toxicité aquatique.

| Nom chimique                    | N° CAS     | Espèces                         | Valeur                                                                                               |
|---------------------------------|------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1,2-Benzisothiazolin-3-one      | 2634-33-5  | <i>Oncorhynchus mykiss</i>      | CL <sub>50</sub> (96h) : 2.15 mg/L                                                                   |
|                                 |            | <i>Daphnia magna</i>            | CE <sub>50</sub> (48h) : 2.90 mg/L                                                                   |
|                                 |            | <i>Raphidocelis subcapitata</i> | CE <sub>50</sub> : 0.108 mg/L                                                                        |
| Pyrithione de zinc <sup>a</sup> | 13463-41-7 | <i>Daphnia magna</i>            | CE <sub>50</sub> (48h) : 8.2 µg/L                                                                    |
|                                 |            | <i>Americamysis bahia</i>       | CE <sub>50</sub> (96h) : 6.3 µg/L                                                                    |
|                                 |            | <i>Navicula pelliculosa</i>     | CSEO (120h) : 2.4 µg/L<br>ErC <sub>50</sub> (120h) : 4.1 µg/L<br>EbC <sub>50</sub> (120h) : 3.0 µg/L |
|                                 |            | <i>Skeletonema costatum</i>     | CE <sub>50</sub> (96h) : 1.3 µg/L<br>CSEO (96h) : 0.46 µg/L                                          |

<sup>a</sup> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) n'est pas considérée comme facilement biodégradable. Lors des essais de biodégradabilité intrinsèque, la 1,2-benzisothiazolin-3-one n'a pas non plus été considérée comme intrinsèquement biodégradable. Cependant, la biodégradation de la 1,2-benzisothiazolin-3-one a été obtenue lorsque des conditions plus favorables ont été mises en place lors des essais intrinsèques (environ 40 à 50 % ont été dégradés).
- Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) n'est pas facilement biodégradable dans les conditions du test d'évolution de CO<sub>2</sub> de l'OCDE 301B.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) présente une valeur log K<sub>ow</sub> de 0,7 à 20 °C et à un pH de 7. Le facteur de concentration biologique (BCF) de la 1,2-benzisothiazolin-3-one a été déterminé à 6,62 (BCF ≤ 3,0), ce qui corrobore la conclusion selon laquelle le potentiel de bioaccumulation est négligeable.
- Le pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) présente une valeur log K<sub>ow</sub> de 0,9 à 25 °C et un pH de 7. Les valeurs expérimentales du BCF pour les pyrithiones chez deux espèces aquatiques sont similaires et varient entre 4,2 et 13,8 (BCF ≤ 3,0). Ceci, combiné à la dégradation rapide de la pyrithione observée dans les systèmes aquatiques naturels, indique que la pyrithione de zinc est peu susceptible de s'accumuler dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou via la chaîne alimentaire.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) présente une mobilité élevée dans le sol (la valeur log K<sub>oc</sub> moyenne est de 0,97).
- La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) est immobile dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- La 1,2-benzisothiazolin-3-one (n° CAS 2634-33-5) n'est pas considérée comme PBT ou vPvB.
- La pyrrhione de zinc (n° CAS 13463 41-7) n'est pas considérée comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

- Ce produit ne devrait pas présenter de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

## 12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. REACH (Base de données des substances enregistrées).  
<https://chem.echa.europa.eu/>

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparer les déchets pour l'élimination:** Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

**Emballage contaminé:** L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

## Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

|                                                                                         |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>14.1 Numéro NU</b>                                                                   | Non réglementé       |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>                                          | Non réglementé       |
| <b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>                                         | Non réglementé       |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                                          | Non réglementé       |
| <b>14.5 Dangers environnementaux</b>                                                    | Aucune               |
| <b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>                                | Aucune               |
| <b>14.7 Le transport maritime en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code</b> | N'est pas applicable |

## Section 15 – Informations sur la Réglementation

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### Union européenne :

**Seveso Directive (2012/18/EU) :** Le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) figure à l'annexe I, partie 2, en tant que substance dangereuse nommément désignée, avec une exigence d'échelon supérieur de 0,001 tonne. Le méthanol (n° CAS 67-56-1) figure à l'annexe I, partie 2, en tant que substance dangereuse nommément désignée, avec des exigences d'un niveau inférieur de 500 tonnes et d'un niveau supérieur de 5 000 tonnes. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) n° 2024/590, annexes I et II :** Aucun ingrédient de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) n° 649/2012, annexe I, parties I-III :** Le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium et ses composés), l'arsenic (répertorié sous le nom de composés de l'arsenic) et le mercure (répertorié sous le nom de composés du mercure) sont répertoriés dans l'annexe I, partie 1, en tant que produits chimiques soumis à la procédure de notification d'exportation. Les autres ingrédients de ce produit ne sont pas répertoriés.

**Règlement (CE) n° 2019/1021, annexe I:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :** Ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates SVHC du règlement REACH à des concentrations supérieures à 0,1 % p/p.

#### **Allemagne :**

**Wassergefährdungsklasse (classe d'obstacle d'eau):** WGK 2 – Deutlich wassergefährdend (risque pour les eaux).

#### **Internationale :**

**CIRC :** La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) (répertoriée sous le nom de poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite), le 2,3,7,8-TCDD (n° CAS 1746-01-6) (répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxine), l'arsenic (répertorié sous le nom d'arsenic et de composés inorganiques de l'arsenic), le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium et de composés du cadmium), le chrome [répertorié sous le nom de composés du chrome (VI)] et les composés du nickel sont classés dans le groupe 1, cancérogènes pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et le plomb sont classés dans le groupe 2B, potentiellement cancérogènes pour l'homme. L'oxyde de fer rouge (n° CAS 1309-37-1) (répertorié sous le nom d'oxyde ferrique), l'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1), le dioxyde de silicium (n° CAS 7631-86-9) (classé sous le nom de silice amorphe), le chrome [classé sous le nom de composés de chrome (III)] et le mercure (classé sous le nom de mercure et de composés inorganiques du mercure) sont classés dans le groupe 3, non classables quant à leur cancérogénicité chez l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en fonction de sa cancérogénicité.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

### **Section 16 – Autres Informations**

#### **Informations destinées aux consommateurs :**

##### **Étiquetage UE/Royaume-Uni :**

Contient un produit biocide, le 1,2-Benzisothiazolin-3-one (BIT). Peut provoquer une réaction allergique.

NE PAS VAPORISER sans équipement de protection individuelle. Éviter la poussière.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### **Autres informations sur les ingrédients :**

La formule ne contient pas de latex, de lait, d'œufs, de poisson, de crustacés, de noix, d'arachides, de blé, de soja ni de sésame.

#### **Liste des acronymes et abréviations:**

|                                                                                                |                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux                       | FDS: Fiche De Donnée De Sécurité                                                         |
| ACMI : Art and Creative Materials Institute (Institut des matériaux et des matériaux créatifs) | IBC : Conteneur international pour vrac chimique                                         |
| ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route         | MARPOL : Pollution maritime                                                              |
| AGS : Comité allemand sur les substances dangereuses                                           | log Koc : Coefficient d'adsorption/désorption sur le sol                                 |
| AP : Approved Product (Produit approuvé)                                                       | log Kow : Coefficient de partage octanol/eau                                             |
| BCF : Facteur de bioconcentration                                                              | log Kp : Coefficient de partage sol-eau                                                  |
| CAS: Numéro du Chemical Abstract Service                                                       | N/A : Non applicable                                                                     |
| CE: Commission Européenne                                                                      | NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail                         |
| CE <sub>50</sub> : Concentration efficace médiane                                              | NTP : Programme national de toxicologie                                                  |
| CIRC : Centre international de recherche sur le cancer                                         | NU: Nations Unies                                                                        |
| CL <sub>50</sub> : Concentration létale à 50 %                                                 | PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                              |
| CLP : Classification, à l'étiquetage et à l'emballage Règlement (CE) No. 1272/2008             | REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses        |
| CSEO : Concentration sans effet observé                                                        | SCL : Limite de concentration spécifique                                                 |
| DFG : Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fondation allemande pour la recherche)                  | SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |

|                                                                                                                            |                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| EbC <sub>50</sub> : Concentration de la substance d'essai entraînant une réduction de 50 % de la croissance de la biomasse | STEL : Limite d'exposition à court terme                   |
| ECHA : Agence européenne des produits chimiques                                                                            | SVHC : Substances extrêmement préoccupantes                |
| EPI : Équipements de protection individuelle                                                                               | TLV: Valeur limite du seuil                                |
| ErC <sub>50</sub> : Concentration de la substance d'essai entraînant une réduction de 50 % du taux de croissance           | TWA: Moyenne pondérée dans le temps                        |
| ERV : Valeur de référence en matière d'écotoxicité                                                                         | UE: Union européenne                                       |
| ETA: Estimation de la toxicité aiguë                                                                                       | vPvB: très persistant, très bioaccumulable                 |
| Facteur M : Facteur multiplicateur                                                                                         | WGK : Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau |

**Les références:**

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://chem.echa.europa.eu/>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Rapport sur les substances cancérigènes, quinzième édition ; Research Triangle Park, Caroline du Nord : Département américain de la Santé et des Services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

**Remarquer:**

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une deuxième révision de la fiche de données de sécurité.

**Date de création :** 26 juin 2024

**Date de révision :** 02 octobre 2026